



Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 25 octobre 2017

À l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins
et des membres de la Commission de Concertation
de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne: Demande de permis d'urbanisme pour réaménager une zone boisée en petit parc situé Place de la Sainte-Famille et Chemin des Deux Maisons.

Madame, Monsieur

Nous désirons vous faire part de nos remarques concernant cette demande de permis d'urbanisme.

Nous sommes heureux de constater que le cheminement entre le passage piéton Chemin des Deux Maisons et la Place de la Sainte-Famille (vers l'Avenue de la Nielle) va être aménagé de manière plus durable. Les autres sentiers parcourant le nouveau parc, participeront au bien-être des nombreux riverains.

Néanmoins, il nous semble dommage que la déclivité du terrain n'ait pas été mise à profit pour la réalisation d'une noue d'infiltration. Nous rappelons qu'au-delà de la réalisation de grand projet de gestion de l'eau, comme des bassins d'orages, il nous semble indispensable de multiplier les petits dispositifs diminuant les ruissellements en amont.

Si notre commune a été pionnière en imposant la réalisation de réservoir d'orage pour toute construction de plus de 300m² dès 1988, elle n'est pas à la pointe en ce qui concerne les aménagements d'infiltrations d'eau en espace public.

Afin de faire suite à la noue qui sera réalisée à la Place Verheyleweghen, la réalisation de ce parc nous semble être une opportunité de confirmer la place de la gestion de l'eau au sein des aménagements publics.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Coordinateur.